

Séance du 17 août 2006

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nicole JANNIN. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Dominique COUDRY absent excusé, et Madame Audrey CAPRANI absente. Madame Henriette HENRIOT-COLIN est secrétaire de séance.

1. choix d'un scénario pour la station d'épuration

Après présentation des deux solutions proposées par le cabinet ANDRE, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la solution n° 2, avec automatisation et télégestion.

2. facture du cabinet COCQUARD

Le Conseil Municipal accepte la facture du cabinet COCQUARD, concernant l'établissement d'un plan topographique des futurs terrains d'implantation de la station d'épuration en projet, pour un montant de 990.29 € TTC, à imputer au compte 203 sur le budget Assainissement.

6 voix pour

3. remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal accepte le chèque émanant du groupe MATMUT, d'un montant de 2662.06 € à imputer sur le compte 7911, et représentant le coût du remplacement de la porte du local détériorée lors d'une location de la salle de convivialité, déduction faite de la franchise de 120 € à charge du client. Cette somme lui sera demandée après visa du contrôle de légalité de la Préfecture.

6 voix pour

4. vente de terrain

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour vendre une parcelle de terrain de 2 ares maximum à Monsieur SAUVAGEOT, domicilié 6 rue du Vernois à LE GRATTERIS.

6 voix pour

Vu pour être affiché le 18 août 2006, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris, le 18 août 2006

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Nicole JANNIN